

**Délibération n°4**

*Objet : Prise en charge de  
l'examen médical pour les  
titulaires du permis Poids  
Lourds*

*Date de convocation :*  
21/10/2008

*Date d'affichage :*  
21/10/2008

*Nombre de Membres  
en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
28

*Nombre de votants :*  
28

L'an deux mille huit,

le 27 octobre à 18 h 30.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT Chantal, FERRERO, KUHN, PARCELLIER, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, CAZOTTES, CHERON, GIORDANA, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, Madame JEAN suppléante de Monsieur LEY, Madame JEAN DIT DENIAUD suppléante de Madame LAFARGUE.

Absents/Excusés : Mesdames LUENGO, PALMIE, Messieurs DUSSOCHAUT, GRIMAL, GUTHMULLER, PRAYSSAC.

Madame PARCELLIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les agents titulaires du permis Poids Lourds sont tenus de passer tous les 5 ans une visite médicale pour le renouvellement dudit permis.

Le coût de cette visite n'étant pas pris en charge par la Sécurité Sociale, s'agissant d'une obligation dans le cadre de l'exercice d'une mission pour les besoins de la collectivité, Monsieur le Président propose de prendre en charge cette dépense (environ 25 € par agent tous les 5 ans).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition de son Président,
- **Autorise** son Président à prendre en charge le coût de la visite médicale que sont tenus de passer tous les 5 ans les agents pour le renouvellement de leur permis Poids Lourds,
- **Autorise** son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

– **ADOPTÉE** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE